

News

juin 16



Grzegorz Buczkowski
Président

Chers amis,

La seule chose qui ne changera jamais, c'est que tout est toujours en train de changer. La rapidité du changement est souvent surprenante, parfois même impressionnante, et force à trouver comment avancer dans un monde qui semble presque méconnaissable par rapport à ce qu'il était il n'y a pas si longtemps.

Notre Congrès de Gand fut une réussite totale – parfaitement organisé, très suivi et clairement centré sur des thèmes cruciaux pour notre secteur et pertinents pour chacun de nos membres. D'une manière ou d'une autre, pratiquement chaque session a abordé la question du changement – qu'il s'agisse des répercussions de la récente réforme profonde du cadre législatif applicable au secteur de l'assurance, de l'évolution rapide des technologies qui nous entourent ou des modifications de nos habitudes de vie et comportements qui impactent les interactions des assureurs mutuels et coopératifs au quotidien. Nous entendons et sentons que le modèle mutualiste est tout à fait apte à relever les défis qui découlent de ces changements et peut-être même – pour citer Bill McKinney (Thrivent Financial) – à se présenter comme une réponse dans la recherche de l'«Ubermoment», qui pourrait bien métamorphoser le secteur de l'assurance. C'est une perspective excitante, qui nous conforte dans l'idée que la mutualité a sa place légitime au cœur de notre secteur.

À l'instar du monde qui change, l'AMICE connaît aussi ses propres changements. L'Association a un nouveau Président et aura une nouvelle Secrétaire générale à partir du mois d'août. Nous entrons par ailleurs dans une alliance avec l'ICMIF, l'organisation homologue mondiale de l'AMICE, qui permettra de renforcer nos atouts développés au fil des ans et d'ajouter à notre expérience et à la reconnaissance dont nous jouissons en Europe la vision et l'influence mondiales de l'ICMIF. Nous serons ainsi en mesure d'offrir à nos membres de meilleurs services, un accès plus large à une expertise et une voix plus forte dans les débats importants pour notre secteur.

Malgré ces changements, nos objectifs restent les mêmes. Nous poursuivrons notre plaidoyer pour la mutualité à Bruxelles et en Europe, où nous serons le porte-parole des assureurs mutuels et coopératifs. Nous continuerons d'être une source d'information sur les développements politiques et réglementaires importants pour notre secteur et nos membres. Nous maintiendrons nos actions favorisant le partage d'informations, de connaissances et d'expériences entre nos membres, afin de les préparer au mieux à répondre aux défis du secteur et à l'évolution des besoins de leurs assurés. Tout cela sera possible parce que cette structure combinée sera plus judicieuse, plus réactive et plus encore à l'écoute des préoccupations des membres.

La force de l'AMICE est celle que lui donnent ses membres. Sans eux, elle n'existe pas. Et à cet égard, voir autant de membres présents et s'impliquer activement durant le Congrès est un réel encouragement. Nous continuerons d'inciter nos membres à s'engager avec nous, et entre eux, à travers les groupes de travail et par tout autre moyen, afin que l'AMICE reste une organisation active, dynamique et guidée par ses membres, qui parle en leur nom et leur permet de se faire entendre efficacement auprès des législateurs, des décideurs politiques et des contrôleurs. Je suis convaincu que l'association de la voix de nos membres et de l'expérience combinée de l'AMICE et de l'ICMIF aidera nos membres à grandir et à prospérer dans le contexte des changements inéluctables qui s'opèrent autour de nous.

Grzegorz Buczkowski, Président de l'AMICE

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- Entretien avec Gerd Leonhard Page 2
- Congrès et Assemblée générale 2016 de l'AMICE Page 3
- Infos Promotion Page 5
- Infos Assistance Page 5
- Infos Plaidoyer Page 6
- Calendrier de l'AMICE 2016-2017 Page 8
- Événements extérieurs - Calendrier 2016 Page 8

Entretien avec Gerd Leonhard, orateur principal du Congrès de l'AMICE 2016

Le futurologue Gerd Leonhard, orateur principal du Congrès de l'AMICE 2016, a introduit la session III en expliquant de quelle manière les effets de la technologie vont impacter le secteur de l'assurance et changer les relations avec le client. La présentation de Gerd Leonhard est diffusée sur la chaîne de l'AMICE et les diapos peuvent être téléchargées sur le site web de l'AMICE.

La plupart des mutuelles opèrent à l'échelle locale/nationale. Comment, dans ce cas, rester compétitif dans un contexte de commerce en ligne qui ne connaît pas de frontières ?



Je pense qu'il y aura toujours de nombreuses entreprises locales, notamment en Belgique et en Italie, où la culture est très différente de ce que l'on observe, par exemple, en Corée ou aux États-Unis (...). Ceci dit, on assiste effectivement à une mondialisation des offres et certaines entreprises devront, par exemple, fusionner pour s'adapter. Il finira par y avoir des entreprises d'envergure mondiale qui offriront des services d'assurance et certaines d'entre elles seront des

entreprises technologiques telles qu'IBM, actuellement la plus grosse agence de services numériques au monde. Selon moi, certaines entreprises technologiques pourraient devenir des banques ou des fournisseurs d'assurances parce qu'elles développent les systèmes — l'interface, la plateforme — nécessaires à cet effet et externalisent uniquement les services concrets. Elles prendront la place de certains grands acteurs internationaux.

Pour être compétitifs dans cette nouvelle économie mondiale et numérique, que devraient faire les assureurs mutuels afin d'intégrer ces changements technologiques ?

Selon moi, les mutuelles d'assurance peuvent améliorer leur efficacité et leur orientation clients en recourant davantage à la technologie, comme l'a démontré Ville Niiranen (LähiTapiola) dans sa présentation, en développant un meilleur CRM (Customer Relations Management), en exploitant les réseaux sociaux, etc. Ce sont de bonnes démarches, mais centrées sur le court terme. Il me paraît important que les assureurs mutuels développent ce que j'appelle «la pensée hybride»: ils doivent poursuivre leurs activités actuelles pour maintenir les niveaux de revenus et, en même temps, penser déjà à ce que sera leur modèle commercial dans cinq ans et dans un environnement probablement tout différent. Cette double réflexion est nécessaire pour rester compétitif. Il faut que les assureurs mutuels se préparent déjà à ce futur modèle commercial et le concrétisent progressivement, tout en poursuivant leurs activités actuelles.

Quel pourrait être ce modèle commercial, compte tenu de l'évolution numérique en cours ?

Les assureurs mutuels croient manifestement au modèle collectif et j'ai tendance à leur donner raison. L'application d'un tel modèle ne veut pas dire faire le relevé des actes de chaque personne et facturer exactement ce qui a été utilisé. Ce ne serait pas là un modèle collectif, mais un modèle basé sur un principe d'obéissance aux règles, ou pire, de surveillance. Le modèle américain est le suivant: «Je ne suis pas un conducteur raisonnable, donc je paie un prix déraisonnable», «Je suis imprudent — je bois, je fume —, donc je paie plus cher». Selon moi, si cette approche peut marcher dans certains domaines, ce n'est généralement pas un bon modèle parce qu'il force les citoyens au conformisme, sous peine d'être punis.

L'être humain a besoin d'une certaine forme de non-conformisme. (...) de cet fait, en Europe, parce que nous pensons qu'il faut laisser un peu de place à l'erreur humaine et à la liberté de comportement. Certes, personne ne devrait se comporter stupidement ou se saouler gravement, mais certains le feront et nous devons leur assurer une protection tout de même. Si le modèle collectif reste celui choisi pour l'avenir, il importe que les assureurs mutuels collectent toutes les données nécessaires pour définir et élaborer de nouveaux modèles commerciaux sans détruire le principe de collectivité. L'idée est d'utiliser une technologie intelligente, mais pas de traiter les personnes comme des machines. Il faut donc développer un modèle d'entreprise qui réduit les coûts de transaction ou qui permet d'assurer exactement ce qui est souhaité, un modèle d'assurance sur demande. Tout cela est faisable. Il en résultera inévitablement une baisse des primes encaissées par les assureurs, mais le nombre de sinistres devrait également baisser grâce à l'amélioration de la technologie. Dans dix ans, l'assurance maladie pourrait

être bien moins chère parce que la technologie permettra plus facilement de rester en bonne santé. On le sait, le diabète représente une charge financière énorme pour les assureurs, en partie parce que le suivi est insuffisant. Si vous parvenez à résoudre ce problème grâce à la technologie, vous obtiendrez peut-être une importante diminution des coûts et donc une baisse du nombre d'interventions de l'assurance. Les assureurs mutuels doivent inventer un modèle orienté sur l'avenir et basé sur une protection collective.

Selon vous, le pistage comportemental peut détruire le principe de collectivité. Conseilleriez-vous aux assureurs mutuels de ne pas se lancer dans cette voie, alors que telle est la tendance générale dans de nombreux secteurs ?

Selon moi, pister certains éléments pour une gestion plus intelligente est une bonne chose, mais cela ne doit pas constituer le nouveau modèle en soi parce que l'assurance, ce n'est pas cela. Le pistage est effectivement pratiqué dans de nombreux secteurs pour des biens de consommation mais pour les comportements, ce n'est pas une bonne chose. Le prix forfaitaire est la meilleure approche pour le secteur de l'assurance, à l'instar de ce qui se fait dans l'industrie du cinéma ou de la musique: vous payez un montant déterminé et vous regardez ou écoutez autant que vous le souhaitez. Les dépenses de santé sont actuellement en augmentation, mais dans quelques années, elles diminueront grâce à une meilleure utilisation des nouvelles technologies. Donc, si vous appliquez un prix forfaitaire, le nombre d'utilisateurs augmente et vos coûts diminuent, ce qui permet de fournir de meilleurs services et de réduire les prix, tout en maintenant vos revenus. Mais pour obtenir de tels effets, il est important d'aider les assurés à adopter de meilleurs comportements de vie, notamment par l'utilisation d'instruments de suivi et de contrôle de la santé.

Vous avez déclaré lors de votre présentation que les assureurs devraient rendre le pouvoir aux consommateurs. Les mutuelles d'assurance sont déjà contrôlées par leurs assurés-sociétaires. Quel serait dans ce cas votre conseil pour impliquer davantage les assurés ?

Améliorez la technologie de gestion des sinistres, simplifiez la procédure de traitement des dossiers, facilitez le processus de paiement, augmentez la transparence. Le processus de gestion des sinistres me semble très largement dépassé: servez-vous de la technologie pour l'améliorer. Le public a tendance à penser que les assureurs veulent payer le moins possible. J'ai le sentiment que beaucoup d'assureurs ne veulent pas simplifier la procédure de traitement par crainte de voir augmenter les indemnisations. Il me paraît nécessaire de passer à un modèle dans lequel l'assureur coopère avec les assurés pour simplifier les choses, accroître la confiance, instaurer plus d'équité et, de cette manière, fidéliser sa clientèle.

Pensez-vous que notre secteur est prêt à opérer les changements nécessaires ?

Cette adaptation au changement est une question de culture d'entreprise. Si l'entreprise permet ce genre de débat en interne, si tel est son processus fondamental de réflexion, elle survivra. Sinon, elle mourra. Tout est une question de culture. La culture américaine, par exemple, est basée sur la prise de risque, la possibilité d'échouer, l'esprit aventurier, l'entrepreneuriat et elle est obsédée par le résultat financier. Notre culture européenne est différente et se reflète dans notre culture d'entreprise. En Europe, nous nous efforçons d'éviter le risque et nous répétons les schémas que nous connaissons. C'est cela que nous devons changer. Si vous êtes conscients des changements qui s'opèrent autour de vous, vous êtes en mesure d'opérer les changements culturels nécessaires.

Merci, Gerd Leonhard, pour cet entretien.

Congrès et Assemblée générale 2016 de l'AMICE (Gand)

Réception de bienvenue

Le cinquième Congrès de l'AMICE a accueilli un public très large, constitué de quelque deux cents participants issus du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative mais aussi d'autres secteurs. Les participants provenaient d'Europe mais aussi d'autres continents dont l'Asie et l'Amérique.

Ils ont été reçus le premier jour à l'Hôtel de ville de Gand par le bourgmestre (maire) de Gand, Daniel Termont. Lors de cette réception de bienvenue, Hilde Vernailen a présenté Sarah Goddard, la nouvelle Secrétaire générale de l'AMICE, qui entrera en fonction le 1er août 2016.

Bernard Thiry, le Président de l'Union des Associations d'Assurances Mutuelles (UAAM/VVOV) organisatrice du Congrès, a rappelé la signification toute particulière que revêt pour notre secteur la ville de Gand en tant que berceau du mouvement coopératif en Belgique à la fin du XIXe siècle.



Assemblée générale de l'AMICE

Le 2 juin, lors de l'Assemblée générale qui a précédé le Congrès, les membres de l'AMICE ont pris plusieurs décisions importantes pour l'Association: Hilde Vernailen a été relevée de ses fonctions de Présidente de l'AMICE à l'issue de ses trois ans de mandat. Arnaud Chneiweiss (GEMA, France), Patrice Forget (Covéa, France), Markus Hongler (Swiss Mobiliar, Suisse) et Patrik Schinzel (Folksam, Suède) ont également quitté le Conseil d'administration. Grzegorz Buczkowski, Directeur général de TUW Skok (Pologne), a été élu à l'unanimité Président de l'AMICE pour un mandat de trois ans. Christophe Ollivier (FNMF, France) et Wolfgang Weiler (HUK-Coburg, Allemagne) ont été élus Vice-présidents de l'AMICE et Róbert Lilli (KÖBE, Hongrie) a été élu Trésorier. Le Conseil d'administration a par ailleurs nommé Pablo Mongelos (Lagun Aro, Espagne) à la présidence de la commission Promotion et Jari Sundström (LähiTapiola, Finlande) à la présidence de la commission Plaidoyer. Le mandat de Jorge Vázquez (Mutua Madrileña, Espagne) à la présidence de la commission Assistance a quant à lui été renouvelé.

L'Assemblée générale a validé les comptes 2015, préalablement approuvés par les commissaires aux comptes Ernst & Young, et a également approuvé un budget révisé (à la baisse) de 998 000 € pour 2016 et un budget en équilibre de 1 087 000 € pour 2017. Les cotisations 2017 des membres de l'AMICE restent identiques. Parmi les autres décisions majeures adoptées figure celle d'unir les forces de l'AMICE à celles de l'ICMIF pour renforcer la voix du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe et dans le monde. À cet effet, une phrase a été ajoutée dans

les statuts de l'Association, indiquant qu'à présent «[l'AMICE] constitue l'association régionale européenne de l'ICMIF et représente ainsi le secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe». Les membres européens de chacune des deux associations auront désormais accès aux activités de l'autre et les services seront regroupés pour offrir une valeur ajoutée aux membres. Au cours des prochains mois, la nouvelle Secrétaire générale de l'AMICE, Sarah Goddard, et le Directeur général de l'ICMIF, Shaun Tarbuck, élaboreront, en collaboration avec les Conseils d'administration des deux associations, une stratégie pour la mise en oeuvre de cette décision. L'Assemblée générale a approuvé une disposition statutaire transitoire donnant deux ans à l'Association pour finaliser le processus visant à aboutir à une seule adhésion combinée avec une seule cotisation combinée.

Les décisions et le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale peuvent être téléchargés à partir de l'onglet [Member Area](#) sur le site web de l'AMICE.



Hilde Vernailen, Grzegorz Buczkowski et Sarah Goddard

Pour des informations plus détaillées sur la réception de bienvenue et l'Assemblée générale, suivre le lien [Congress News #1](#).

Congrès de l'AMICE 2016 - Gand

La Présidente sortante de l'AMICE, Hilde Vernailen, a ouvert le Congrès. Après avoir présenté son successeur, Grzegorz Buczkowski, elle a exposé les résultats positifs du secteur en Europe et dans le monde et a ensuite expliqué le fonctionnement de la future coopération avec l'ICMIF.

Grzegorz Buczkowski a présidé la session I intitulée «Les mutuelles: dévouées, par nature, à la protection de leurs clients». Après un exposé de Gabriel Bernardino, Président de l'EIOPA, sur les activités et objectifs de son institution sur ce thème, des études de cas ont été présentées sur l'impact du cadre législatif relatif à la protection des données (Hans Kooij, Achmea, NL) et sur la mise en oeuvre de Solvabilité II (Jos Brumagne, Curalia, BE et Patrick Fäcker, Fédérale Assurance, BE). Pour des informations plus détaillées sur la session d'ouverture et la session I, suivre le lien [Congress News #2](#).



Patrick Fäcker, Jos Brumagne, Hans Kooij, Grzegorz Buczkowski et Gabriel Bernardino

La deuxième session, consacrée aux similitudes entre l'économie collaborative et le modèle mutualiste, s'est déroulée sous la forme d'une table ronde, modérée par Susanne Sjödin-Svensson (Folksam, SE) et composée de cinq intervenants: Koen Frenken (Université d'Utrecht, NL), Matteo Cattaneo (Reale Mutua Group, IT), Arnaud Chneiweiss (GEMA, FR), Matthieu Lietaert (BE) et Frank Straube (HUK-Coburg Group, DE).



Frank Straube, Matthieu Lietaert, Arnaud Chneiweiss, Matteo Cattaneo, Susanne Sjödin-Svensson et Koen Frenken

«L'évolution des mutuelles dans le monde numérique» était le thème de la troisième session, présidée par Jorge Vázquez (Mutua Madrileña Automovilista, ES). Le futurologue Gerd Leonhard, a expliqué la manière dont les effets de la technologie vont impacter le secteur de l'assurance et changer les relations avec le client. Ville Niiranen (LähiTapiola, FI) et Lise Agerley (ALKA, DK) ont ensuite présenté des études de cas tirées de l'expérience de leurs entreprises respectives dans ce domaine.



Lise Agerley, Jorge Vázquez et Ville Niiranen

La dernière session avait pour thème la pérennisation du financement des mutuelles et les solutions ouvertes aux assureurs mutuels pour protéger leurs capitaux. Cette session était présidée par Karel Van Hulle (KU Leuven, BE et Université Goethe Frankfurt, DE), qui a introduit le sujet. Aurélien Dubois (QBE Re, BE) a ensuite expliqué comment optimiser la réassurance pour libérer du capital. Enfin, Martin Shaw (AFM, UK) a présenté le nouveau système de certificats mutualistes appliqué au Royaume-Uni et Helena Thorlin (Skandia Liv, SE) a retracé l'histoire de la mutualisation de son entreprise.



Helena Thorlin, Martin Shaw, Aurélien Dubois et Karel Van Hulle

Hilde Vernailen a clôturé le Congrès en remerciant tous ceux qui avaient contribué à la parfaite organisation de l'événement. Le nouveau Président de l'AMICE, Grzegorz Buczkowski, a ensuite chaleureusement remercié Hilde Vernailen pour le travail accompli durant son mandat.



Hilde Vernailen et Grzegorz Buczkowski

Pour plus d'informations sur les trois dernières sessions, suivre le lien [Congress News #3](#). Toutes les présentations sont également disponibles en format pdf et des vidéos sont diffusées sur la [chaîne de l'AMICE](#). Lors des sessions, les participants ont été invités à répondre à un sondage, dont les réponses peuvent être consultées en suivant ce [lien](#).



→ Congrès de l'AMICE 2018

Le prochain Congrès de l'AMICE aura lieu du 3 au 5 juin 2018 et sera organisé par Folksam et Länsförsäkringar à Stockholm.

Infos | Promotion

Groupe de travail Promotion (des valeurs des mutuelles et coopératives)

Le 27 avril, le groupe de travail Promotion a tenu une réunion en ligne sur la préparation du projet de publication d'une nouvelle édition de la brochure publiée en 2004 par l'AISAM, Bonnes pratiques vis-à-vis des collaborateurs et des sociétaires. Le groupe de travail a décidé d'y ajouter une section sur les bonnes pratiques vis-à-vis de la communauté. Les membres de l'AMICE recevront cet été une invitation à contribution et le groupe de travail se réunira fin septembre pour examiner les études de cas transmises.

Groupe de travail Communications

Le groupe de travail Communications s'est réuni en avril, à Gand, afin de finaliser l'organisation du Congrès de l'AMICE. L'objectif était de vérifier, sur le site, que tous les détails logistiques étaient réglés pour un bon déroulement de l'événement. Lors de cette réunion, le groupe de travail a également préparé la présentation officielle de diverses publications à l'occasion du Congrès:

From past to present: a valuable model



La publication «From past to present: a valuable model» («D'hier à aujourd'hui: un modèle pertinent») a été présentée lors de la session d'ouverture du Congrès de l'AMICE.

L'objectif de cette publication, préparée par le groupe de travail Promotion, est de pallier le déficit de connaissance ou de compréhension du modèle de l'entreprise mutuelle et coopérative d'assurance et de ses origines.

La brochure rassemble 18 récits transmis par des membres de l'AMICE de 13 pays différents. Chaque récit comporte deux parties: la première présente le contexte historique de la création de la mutuelle et la deuxième met en lumière ses caractéristiques spécifiques actuelles de mutualité. La brochure sera envoyée en version imprimée à tous les membres de l'AMICE ainsi qu'à plusieurs parties prenantes. La version pdf est dès à présent téléchargeable à partir du site web de l'AMICE. Les membres souhaitant des copies imprimées supplémentaires sont invités à contacter le Secrétariat. Une version électronique, réunissant tous les récits transmis par les membres de l'AMICE, sera également publiée dans les prochains mois.

Rapport annuel 2015



Le rapport annuel 2015 de l'AMICE est disponible en anglais et en français. Il fournit un aperçu des principales réalisations et activités de l'Association et contient également un entretien avec Nicolas Schmit, ministre luxembourgeois du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire. La version imprimée sera envoyée à tous les membres de l'AMICE dans les prochaines semaines.

Market InSights 2014



Pour la troisième année consécutive, l'ICMIF, en collaboration avec l'AMICE, a publié le rapport Market InSights 2014, établi sur la base des données collectées par l'ICMIF sur le secteur. Le rapport comporte une section sur le marché européen de l'assurance mutuelle et coopérative (36 pays) ainsi que sur les marchés européens de l'assurance vie et de l'assurance non-vie. Il fournit également des données sur les primes, les parts de marché, l'emploi, les sociétaires/assurés et les actifs. Les versions anglaise et française sont maintenant disponibles.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu début octobre

Infos | Assistance

Les groupes de travail de la commission Assistance tiendront leurs prochaines réunions en septembre:

- le groupe de travail Santé se réunira à Bruxelles le 14 septembre avec à l'ordre du jour une présentation du système de santé italien et une discussion sur le thème de la vente et du marketing des produits d'assurance maladie;
- le groupe de travail Réassurance organisera une réunion en ligne à la mi-septembre afin de préparer la prochaine Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe, prévue en 2017;
- la présidente du groupe de travail RSE, Nicoletta Tranquillo, a quitté Unipol juste après la dernière réunion du groupe de travail. L'élaboration d'un nouveau programme de travail est en cours.

Infos | Plaidoyer

Groupe de travail Affaires réglementaires

Lors de la réunion du groupe de travail Affaires réglementaires du 8 juin, à Bruxelles, un délégué de l'unité de la Commission européenne «Protection des données» est venu présenter le cadre législatif relatif à la protection des données. La nouvelle législation a été publiée au Journal officiel de l'UE le 4 mai et sera pleinement applicable dans les 28 États membres à compter du 25 mai 2018. Le groupe de travail a également discuté des actions de plaidoyer concernant les deux prochaines consultations sur les mesures de niveau 2 adoptées au titre de la directive sur la distribution d'assurances (DDA) et sur la proposition finale des normes techniques de réglementation (NTR) précisant les documents d'informations clés relatifs aux PRIIPs. Le groupe de travail a également discuté du plaidoyer de l'AMICE concernant le prochain Livre blanc de la Commission sur la gouvernance, la responsabilité et le financement des autorités européennes de surveillance (AES - ABE, AEMF et AEAPP). Enfin, les participants ont échangé leurs points de vue sur les conclusions préliminaires du rapport de la Commission européenne sur le processus de révision du règlement d'exemption par catégorie dans le secteur de l'assurance. La prochaine réunion du groupe de travail Affaires réglementaires se tiendra le 5 octobre à Bruxelles.

UMC

Fin avril, la Commission européenne a publié le premier rapport de suivi sur l'état d'avancement de l'Union des marchés de capitaux (UMS) depuis l'adoption, il y a six mois, du plan d'action pour l'UMC. Le rapport décrit également les principales initiatives prévues dans ce domaine pour la période 2016-2018. L'une des premières démarches de la Commission européenne a été de lancer un appel à témoignages sur l'effet cumulé du cadre réglementaire des services financiers. L'AMICE y a répondu. En mai, le Secrétariat a participé à une audition publique organisée par la Commission européenne sur les résultats de cette consultation. Les réponses reçues à l'appel à témoignages font apparaître que 1) la législation n'est pas toujours proportionnée, 2) dans certains domaines, elle empêche l'accès au financement et 3) les exigences de mise en conformité des entreprises sont trop élevées. La Commission européenne prévoit de terminer l'analyse des réponses cet été et présentera ensuite un rapport sur le suivi envisagé.

Distribution

Après l'entrée en vigueur de la **directive sur la distribution d'assurances (DDA)** en février, l'EIOPA a commencé à rédiger ses recommandations techniques, qui devraient permettre à la Commission européenne d'adopter quatre actes délégués sur les modalités de surveillance des produits, de gouvernance, de gestion des conflits d'intérêts, d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié, ainsi que sur l'information des clients. L'EIOPA travaille également à l'élaboration du projet de normes techniques d'exécution (ITS) pour le **document d'informations sur les produits** (product information document, PID) concernant l'assurance non-vie. Les parties prenantes du secteur seront consultées cet été sur tous ces éléments.

En mai, l'AMICE a rencontré une des sociétés de consultance mandatées par la Commission européenne pour la réalisation de l'«Étude sur le processus décisionnel des consommateurs en ce qui concerne les services d'assurance: perspective de l'économie comportementale». La rencontre a permis à l'AMICE de faire connaître son point de vue dès les premières phases de l'élaboration du PID.

Début avril, l'EIOPA a publié ses lignes directrices préparatoires révisées sur les **modalités de surveillance des produits et de gouvernance** par les entreprises d'assurance et les distributeurs de produits d'assurance. L'objectif de ces lignes directrices est de fournir un appui et des orientations aux autorités nationales dans les phases préparatoires, ce qui devrait conduire à une mise en oeuvre cohérente de la DDA.

Après la réponse de l'AMICE à la consultation des autorités européennes de surveillance sur les **documents d'informations clés relatifs aux PRIIPs**, la proposition finale des NTR a été soumise à la Commission européenne le 6 avril. L'AMICE a activement poursuivi son plaidoyer sur le dossier PRIIPs, notamment par le biais de lettres adressées au président de la commission parlementaire européenne du marché intérieur et de la protection des consommateurs, Roberto Gualtieri, et au rapporteur sur les PRIIPs, Pervenche Berès. L'AMICE

a également rencontré plusieurs députés européens concernés. L'objectif de ces contacts bilatéraux était d'exposer les principales préoccupations du secteur au regard des lacunes techniques de la proposition de NTR et d'appeler les décideurs politiques de l'UE à reporter d'un an la mise en oeuvre du règlement PRIIPs afin de s'assurer de pouvoir fournir les documents d'informations clés aux consommateurs.

Économie sociale

Le 13 avril, l'AMICE a accueilli une réunion préparatoire du Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES). Les discussions ont notamment porté sur les rapports préliminaires des quatre groupes de travail concernant le cadre réglementaire applicable aux entreprises sociales. Victor Meseguer, de Social Economy Europe, a également fait un compte-rendu de la réunion du Bureau de l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen avec Elżbieta Bieńkowska, commissaire européenne chargée du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME.

Avec le soutien de Social Economy Europe, l'Intergroupe Économie sociale au Parlement européen a organisé le 28 juin prochain une audition sur le financement du secteur. Christophe Ollivier, Vice-président de l'AMICE, s'est exprimé au nom de l'Association lors de cet événement.

Dialogue social

L'AMICE et les autres partenaires sociaux du secteur de l'assurance (Insurance Europe et Bipar pour les employeurs, UNI Europa pour les salariés) ont présenté une nouvelle publication, «The demographic challenge revisited: innovative measures in the European insurance sector», lors d'une conférence spécialement organisée pour l'occasion du 11 au 13 mai à Bucarest. La brochure présente une sélection d'initiatives — mises en oeuvre surtout en Europe centrale et orientale (ECO) — qui favorisent la conciliation vie professionnelle/vie privée, l'acquisition de qualifications et l'apprentissage tout au long de la vie, la santé et la sécurité au travail, l'allongement de la vie active et le télétravail dans le secteur de l'assurance. Achmea et LocalTapiola, membres de l'AMICE, y décrivent les bonnes pratiques mises en oeuvre dans ce domaine au sein de leurs organisations respectives.



Solvabilité II

Les obligations d'information n'ont pas reçu énormément d'attention lors de la phase préparatoire de Solvabilité II. L'EIOPA avait demandé aux contrôleurs nationaux d'engager les entreprises à s'y préparer en 2015, mais c'est en 2016 que les grands changements sont arrivés, puisque les entreprises commencent à soumettre une énorme quantité de données. Les **obligations d'information impliquent la collecte d'une quantité sans précédent de données**, qui doivent être transmises aux contrôleurs en utilisant des formats et des systèmes totalement nouveaux pour la plupart des entreprises. De plus, outre les informations requises au titre de Solvabilité II, la plupart des pays demandent aux assureurs de soumettre aussi des modèles spécifiques nationaux. **Une majorité de mutuelles a dû investir lourdement pour développer ou adapter des systèmes permettant de gérer le flux et le format des données** (celles-ci doivent être présentées en langage XBRL [extensible business resource language]).

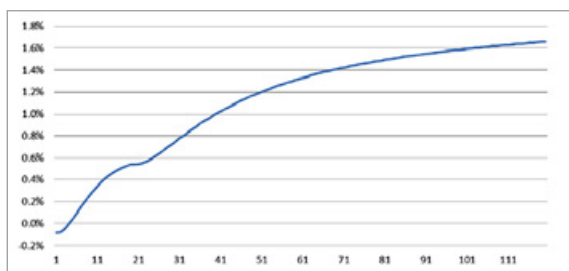


Au vu de la quantité de données (qui se chiffre en millions) affluant vers les contrôleurs nationaux, chacun se pose la même question: **que vont faire les contrôleurs de toutes ces informations?** Selon l'EIOPA, les données soumises dans le cadre de Solvabilité II permettront aux autorités nationales de **surveiller les évolutions macroprudentielles** et de **contrôler les entités individuelles**. Il n'est pas certain que cet objectif sera atteint, mais l'AMICE continuera de plaider pour une simplification du paquet sur l'information prudentielle dans l'intérêt de ses membres.

Test de résistance 2016 de l'assurance européenne

L'EIOPA a lancé le test de résistance 2016 de l'assurance européenne le 24 mai dernier. Les assureurs disposeront d'une semaine supplémentaire pour accomplir l'exercice puisque, suite à notre demande, la date de lancement initiale (le 31 mai) a été avancée pour donner plus de temps aux assureurs. La date limite de soumission des résultats est le 15 juillet. L'AMICE a participé à l'atelier organisé sur ce thème par l'EIOPA le 13 avril et a également pu présenter ses observations au cours du processus informel de consultation qui a précédé le lancement officiel de l'exercice.

Le test de résistance 2016 **concerne un plus grand nombre d'entreprises** puisque l'EIOPA a intégré dans l'exercice les entreprises représentant une part de marché national de 75 % (précédemment, la part de marché de référence était de 50 %). Dans certains pays, l'autorité de contrôle a par ailleurs requis la participation à l'exercice de toutes les entreprises qui proposent des produits d'assurance vie à taux fixes garantis.



Courbe Euro scénario de taux bas durable | Source: EIOPA

Le test se concentre sur deux grands risques de marché pour l'activité d'assurance à long terme: une période prolongée de faibles rendements et une chute simultanée des prix des actifs et du taux sans risque. L'ensemble du secteur de l'assurance a signalé que **les scénarios testés étaient trop extrêmes pour produire des résultats significatifs**.

L'EIOPA a mis en place un système de **Questions & Réponses** afin d'aider les participants dans l'exécution de l'exercice. Si vous préférez soumettre vos questions via l'AMICE, nous vous invitons à contacter [Silvia Herms](#).

Révision du taux à terme ultime (UFR - ultimate forward rate)

Comme annoncé dans notre newsletter de mars, l'EIOPA plaide pour une révision de l'UFR. Son intention de garder l'UFR stable avait été mise en doute par le Comité européen du risque systémique (CERS), qui entretient des liens étroits avec la BCE. En avril, l'EIOPA a lancé une consultation sur la révision de la méthodologie utilisée pour déterminer le niveau de l'UFR, actuellement fixé à 4,2 % pour l'euro. Dans le document de consultation, l'EIOPA invite le secteur à faire part de ses commentaires sur ses **propositions de réduction de l'UFR à 3,7 %, de façon progressive ou avec prise d'effet en 2017**.

L'AMICE admet qu'il y a manifestement une **perception erronée de l'UFR**. Le taux à terme ultime (ultimate forward rate - UFR) n'est pas le taux d'actualisation utilisé pour le calcul du passif des polices de l'assureur. Il s'agit en fait d'un intrant nécessaire pour générer les courbes des taux d'intérêt à une échéance de 130 ans.

Une modification de l'UFR peut avoir une incidence considérable sur la position de solvabilité de certains fournisseurs de contrats d'assurance de longue durée et engendrera une volatilité artificielle dans les bilans des assureurs.

Lors d'un atelier organisé le 14 juin dans les locaux de l'EIOPA et auquel a participé l'AMICE, la Commission européenne a indiqué que **la révision de l'UFR s'inscrirait dans le contexte d'une révision générale de la formule standard en 2018**. Si cette promesse est tenue, les assureurs devraient connaître un certain répit pendant un an ou deux!

Nouvelle série d'actes délégués

L'activité législative relative à Solvabilité II ne s'est pas arrêtée avec l'entrée en vigueur du cadre réglementaire le 1er janvier 2016. À l'expiration de la période d'objection des co-législateurs (fin mars 2016), la Commission européenne a publié au Journal officiel la nouvelle série d'actes délégués. En avril 2016, l'EIOPA a lancé une consultation publique sur les modifications apportées aux orientations concernant le CSR et au paquet sur l'information prudentielle à la suite de l'adoption des nouveaux actes délégués. L'AMICE a communiqué ses observations sur le sujet le 3 mai 2016. **Les textes finaux de l'EIOPA ont été publiés en juin 2016** et ont été **transmis à la Commission européenne pour approbation**. L'EIOPA travaille actuellement à la modification de la taxonomie utilisée pour le reporting. Les changements feront l'objet d'une consultation auprès des parties prenantes et la version finale sera prête fin septembre 2016.

Notations externes

À la suite du plaidoyer intense mené ces derniers mois par l'AMICE, l'EIOPA a adressé aux autorités nationales de contrôle un questionnaire sur l'usage des notations dans le cadre de Solvabilité II. L'EIOPA a indiqué être informée de l'existence de plusieurs problèmes concernant l'accès des entreprises d'assurance aux informations sur les notations de leurs investissements, en raison de barrières liées à la propriété intellectuelle et aux licences. Le but du questionnaire de **l'EIOPA est de pouvoir suivre cette question de près, compte tenu de son importance au regard du principe de proportionnalité**. Plusieurs membres de l'AMICE de différents pays ont répondu au questionnaire reçu de leurs autorités de contrôle respectives.

La Commission européenne a récemment publié une «**Étude relative à la faisabilité de solutions alternatives aux notations de crédit**». L'AMICE avait été consultée l'an dernier sur ce thème et avait transmis ses observations par écrit. L'objectif de l'étude était d'établir la cartographie et la description des alternatives aux notations de crédit externes et de procéder à l'évaluation de la faisabilité des solutions alternatives identifiées. Le Secrétariat de l'AMICE est en train d'analyser en profondeur le contenu et la faisabilité des propositions et poursuivra ses discussions avec les co-législateurs en vue d'autoriser des alternatives aux notations de crédit externes dans la législation Solvabilité II.

→ Calendrier 2016-2017 de l'AMICE

- 1 juillet Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 26 août En ligne Groupe de travail Solvabilité II
- 13 septembre Bruxelles Comité exécutif
- 14 septembre Bruxelles Groupe de travail Santé
- 20 septembre Bruxelles Groupe de travail Associations
- 28 septembre En ligne Groupe de travail Réassurance
- 30 septembre Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 5 octobre Bruxelles Groupe de travail Affaires réglementaires
- 28 octobre Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- Octobre Bruxelles Groupe de travail Communications (date à confirmer)
- Octobre Bruxelles Groupe de travail Promotion (date à confirmer)
- 17 novembre Paris Conseil d'administration
- 26 novembre Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
- 16 décembre Bruxelles Groupe de travail Solvabilité II
-
- 21 février Bruxelles Comité exécutif
- 16 ou 21 mars Athènes Conseil d'administration (date à confirmer)
- 16 mai Bruxelles Comité exécutif
- 7 juin Bruxelles Conseil d'administration
- 8 juin Bruxelles Assemblée générale annuelle
- 17 octobre Bruxelles Comité exécutif
- 14 novembre Manchester Conseil d'administration

→ Événements extérieurs - Calendrier 2016

- 8-9 septembre Londres 6th Annual Managing Insurance Assets
Marcus Evans
Réduction de £200 pour les membres de l'AMICE. Veuillez contacter le Secrétariat.
- 13-14 septembre Londres The Claims Transformation – Forum 2016
IQPC Europe
20% de réduction pour les membres de l'AMICE. Veuillez contacter le Secrétariat.